





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUIN 2016

DELIBERATION N°: 20160610_26

OBJET: Attribution d'une subvention à L'ASSOCIATION LANGEVIN ENSEMB ZOT (ALEZ)

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

2 1 JUIN 2018

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents : 29 7 Procuration: 36 Votants Abstention: 0 Exprimés : 36 L'an deux mille seize, le dix juin à dix-sept heures vingt deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

LEBRETON Patrick - LANDRY Christian - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - VIENNE Axel -BATIFOULIER Jocelyne - YEBO Henri Claude - LEBRETON Blanche - LEBON Jean Daniel - LEJOYEUX Marie Andrée -MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy -VIENNE Raymonde - KERBIDI Gérald - JAVELLE Blanche Reine - HUET Marie Josée - HUET Henri Claude COURTOIS Lucette - D'JAFFAR M'ZE Mohamed - BOYER Julie - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne - HOAREAU Sylvain - GUEZELLO Alin - FONTAINE Olivier - FRANCOMME Brigitte - MALET Harry

Représentés

GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude HOAREAU Claudette représentée par BAUSSILLON Inelda LEBON Marie Jo représentée par GERARD Gilberte NAZE Jean Denis représenté par PAYET Yannis ETHEVE Corine représentée par HUET Marie Josée RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin PAYET Priscilla représentée par FONTAINE Olivier

Absents

HOAREAU Jeannick - ASSATI Marie Pierre - GUEZELLO Rosemay



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Blanche Reine JAVELLE, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Envoyé en préfecture le 21/06/2016 Reçu en préfecture le 21/06/2016 Affiché le

Séance du 1902 1 10 1 160 20 16 610 26-DE



<u>DÉLIBÉRATION N° : 20160610_26</u>

OBJET: Attribution d'une

subvention à

L'ASSOCIATION LANGEVIN

ENSEMB ZOT (ALEZ)

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le Député-Maire expose :

L'ASSOCIATION LANGEVIN ENSEMB ZOT (ALEZ) joue un rôle très significatif en poursuivant son objet statutaire à savoir la promotion et organisation d'activités sociales, socio économiques, socioculturelles, sportives.

En 2016, l'ASSOCIATION LANGEVIN ENSEMB ZOT (ALEZ) souhaite mener un projet « Langevin bouge avec ses habitants » inscrit dans le cadre de la politique de la ville pour un montant contractualisé commune de 1 000,00 €.

Cette programmation 2016 de la politique de la ville a été validée lors du comité de pilotage du 20 mai 2016.

Par conséguent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'ASSOCIATION LANGEVIN ENSEMB ZOT (ALEZ) une subvention d'un montant de 1 000,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet mentionné ci-dessus ;
- d'autoriser le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°26.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29 Pour : 36

Représentés : 7 Abstentions : 0

Contre: 0

Envoyé en préfecture le 21/06/2016 Reçu en préfecture le 21/06/2016

Article 1er.
ATTRIBUE à l'ASSOCIATION LANGEVIN ENSEMB ZOT ALEZ 2016 Subvention d'un montant de 1 000,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet « Langevin bouge avec ses habitants ».

- Article 2.- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme, L'élu délégué Christian LANDRY

Acte rendu exécutoire	par télétransmission	en
Préfecture le :		

Et publication ou notification

Du:

